

Éclairage public - Programme de travaux 1993

M. LE MAIRE, Rapporteur : Chaque année, le Conseil Municipal vote au budget primitif, en investissement, un crédit qui est affecté aux travaux de rénovation et d'extension des installations d'éclairage public. Pour l'exercice 1993, le crédit inscrit au chapitre 901.12.233.89040 service 30900 est de 1 350 000 F, que la Commission Voirie-Circulation propose de répartir comme suit :

- réparations suite à accidents de circulation et vandalisme	250 000 F
- grosses réparations	250 000 F
- conformité, sécurité et dissociation du réseau	200 000 F
- travaux avec EDF	50 000 F
- travaux d'extension	100 000 F
- travaux de rénovation	500 000 F

Les travaux d'extension seront fonction des programmes de travaux des autres services, ou d'autres administrations et des demandes des riverains.

Les travaux de rénovation concerneront les voies suivantes :

- Boulevard Ouest	20 000 F
- Boulevard Blum (2 ^{ème} partie)	80 000 F
- ZUP Planoise	160 000 F
- Avenue Foch (2 ^{ème} tranche)	20 000 F
- Route de Gray (2 ^{ème} tranche)	80 000 F
- Avenue Léo Lagrange (2 ^{ème} tranche)	50 000 F
- Boulevard de Gaulle (2 ^{ème} tranche)	60 000 F
- Rue Mouras	30 000 F

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le programme ci-dessus,

- m'autorise à signer les marchés à intervenir après appels d'offres ainsi que les ordres de services ou avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits ci-dessus.